

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 23^e jour du mois de mai 2023 à compter de 19 h à la salle Jacqueline-Loiselle à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0 (changement de lieu en raison de travaux majeurs à la salle du conseil – école du Parchemin – Côté Couvent).

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement		X
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invitées	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X	
	Anne Létourneau	Directrice du service des ressources humaines	X	
	Chantal Arseneault	Coordonnatrice au service des ressources humaines	X	

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA23-306 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Isabelle Dagneau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
Période de questions réservée au public
Points de décisions
4. Structure administrative 2023-2024 du CSSHC
5. <u>Plans d'effectifs 2023-2024</u>
5.1. Hors-cadres
5.2. Administrateurs
5.3. Directions des écoles
5.4. Directions des centres
a) Mandat au directeur général
5.5. Personnel professionnel
5.6. Personnel de soutien
6. Objectifs et principes de répartition des ressources financières
7. Critères de répartition des ressources financières
8. Frais de surveillance du midi
9. Taxe scolaire – Déchéance du terme
10. Politique relative aux frais de déplacement et de séjour
11. Plan annuel de gestion des risques
12. Loi sur le protecteur national de l'élève – responsable du traitement des plaintes – nomination
13. Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves - consultation

14. <u>Calendriers</u>
14.1. Calendriers scolaires 2023-2024 – Formation professionnelle : CFP Le Granit, MFR du Granit, CFP du Haut-St-François et CFP de Coaticook - CRIFA
14.2. Calendrier 2023-2024 – Séances du CA
15. <u>Rapport du comité consultatif du transport</u>
15.1. Tarification aux institutions privées
15.2. Tarification des places disponibles
Reddition de comptes
16. Rapport du directeur général
Points d'information
17. <u>Comptes rendus de rencontre</u>
17.1. Comité de gouvernance et d'éthique – 4 avril 2023
17.2. Comité des ressources humaines – 9 mai 2023
17.3. Comité de vérification – 9 mai 2023
17.4. Comité d'engagement pour la réussite – 8 mai 2023
18. <u>Calendriers des rencontres 2023-2024</u>
18.1. Comité de gouvernance et d'éthique
18.2. Comité des ressources humaines
18.3. Comité de vérification
19. Budget 2023-2024 – Échéancier
20. Assemblée générale annuelle FCSSQ - Information
Autres sujets
21. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
22. Levée de la séance
23. Prochaine séance : 27 juin 2023 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

CA23-307 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2023

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2023 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

4.

CA23-308 – Structure administrative 2023-2024 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant la consultation tenue auprès des cadres;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'accepter la structure administrative 2023-2024, telle que déposée en annexe CA410-2022-2023-010 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1

CA23-309 – Plan d'effectifs 2023-2024 – Hors cadres

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des hors cadres applicable à compter de l'année 2023-2024, tel que reproduit au document CA410-2022-2023-011 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

CA23-310 – Plan d'effectifs 2023-2024 – Administrateurs

Considérant la consultation tenue auprès des représentants des administrateurs;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des administrateurs applicable à compter de l'année 2023-2024, tel que reproduit au document CA410-2022-2023-012 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3

CA23-311 – Plan d'effectifs 2023-2024 – Directions des écoles

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des écoles;

Sur la proposition de madame Jacky Mathieu, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des écoles applicable à compter de l'année 2023-2024, tel que reproduit au document CA410-2022-2023-013 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4

CA23-312 – Plan d'effectifs 2023-2024 – Directions des centres

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des centres;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des centres, applicable à compter de l'année 2023-2024, tel que reproduit au document CA410-2022-2023-014 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 a)

CA23-313 – Plans d'effectifs 2023-2024 des directions d'écoles et des directions de centres – Mandat au directeur général

Considérant la nécessité de procéder à l'adoption des plans d'effectifs des directions d'écoles et des directions de centres, lors de la séance du conseil d'administration du 23 mai 2023, afin de permettre le comblement des postes le plus rapidement possible;

Considérant la possibilité que les plans d'effectifs des directions d'écoles et des directions de centres doivent être modifiés en raison de certaines situations spécifiques qui évolueront au cours des prochaines semaines, impliquant certaines directions concernées par ces plans d'effectifs;

Considérant la nécessité pour le directeur général de pouvoir modifier les plans d'effectifs des directions d'écoles et des directions de centres au besoin, en fonction de l'évolution des cas précités;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de mandater le directeur général pour modifier le plan d'effectifs des directions d'écoles et des directions de centres pour l'année scolaire 2023-2024, étant entendu que ce dernier devra effectuer une reddition de comptes des modifications apportées lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5

CA23-314 – Plan d'effectifs 2023-2024 – Personnel professionnel

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel professionnel;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel, applicable à compter de l'année 2023-2024, tel que reproduit au document CA435-2022-2023-006 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6

CA23-315 – Plan d'effectifs 2023-2024 – Personnel de soutien

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel de soutien;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien, applicable à compter de l'année 2023-2024, tel que reproduit au document CA435-2022-2023-007 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. et 7.

CA23-316 – Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières - Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de répartition de ses revenus;

Considérant qu'en vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

Considérant les avis et commentaires reçus des organismes consultatifs;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) que les Objectifs et principes de répartition des ressources financières 2023-2024 qui servent à encadrer l'élaboration du budget 2023-2024 soient ceux reproduits dans le document CA430-2022-2023-007, annexé au présent procès-verbal;
- b) que les Critères de répartition des ressources financières 2023-2024 afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant retenu par le centre de services scolaire pour ses besoins et ceux des comités du centre de services scolaire soient ceux reproduits dans le document CA430-2022-2023-008, annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.**CA23-317- Frais de surveillance du midi**

Considérant les termes de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant qu'il appartient au centre de services scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

Considérant les termes de l'article 11.1 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

Considérant la *Loi visant principalement limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux*;

Considérant la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'établir la tarification pour les frais de surveillance du midi comme suit, pour les élèves du primaire et du secondaire :

	Famille 1 enfant	Famille - 2 enfants	Famille - 3 enfants et plus
Tarification au primaire 2023-2024	192 \$	285 \$	341 \$
	Coût par enfant		
Tarification au secondaire 2023-2024	61,50 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.**CA23-318 - Taxe scolaire – déchéance du terme**

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

Considérant que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu que :

- a) conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;
- b) que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.**CA23-319 - Politique relative aux frais de déplacement et de séjour - Modification**

Considérant la nécessité de modifier la Politique relative aux frais de déplacement et de séjour;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu de modifier la Politique relative aux frais de déplacement et de séjour, le tout selon les termes du document joint en annexe CA430-2022-2023-009 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.**CA23-320 - Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle - 2023-2024**

Considérant la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que cette directive a pour but de préciser les obligations des organismes publics, dont le centre de services scolaire, concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que le centre de services scolaire doit adopter un Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour chaque année financière;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant la recommandation du comité de vérification;

Sur la proposition de monsieur Kévin Roy, il est résolu d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour l'année financière 2023-2024, tel que reproduit au document CA430-2022-2023-010 annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.**CA23-321 - Loi sur le protecteur national de l'élève – responsable du traitement des plaintes - nomination**

Considérant les termes de l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoyant qu'un centre de services scolaire doit procéder à la désignation d'un responsable du traitement des plaintes, parmi les membres du personnel du centre de services scolaire;

Considérant que Me Annie Garon, secrétaire générale, occupe déjà cette fonction au sein du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu de désigner Me Annie Garon, secrétaire générale, pour agir à titre de responsable du traitement des plaintes, conformément à l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

CA23-322 – Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves - consultation

Considérant l'entrée en vigueur progressive des dispositions prévues à la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

Considérant que la *Loi sur le protecteur national de l'élève* établit le processus de traitement des plaintes qui sera en vigueur au sein des centres de services scolaires à compter du 28 août 2023 et portant sur les services rendus aux élèves;

Considérant la nécessité d'adopter un Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu :

- a) d'adopter pour consultation le Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves, joint en annexe CA415-2022-2023-004 du présent procès-verbal;
- b) de mandater la secrétaire générale pour effectuer les consultations requises à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.1

CA23-323 – Calendriers scolaires 2023-2024 – Centre de formation professionnelle Le Granit

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'accepter, tels que reproduits en annexe CA425-2022-2023-012, les calendriers scolaires 2023-2024 du Centre de formation professionnelle Le Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23-324 – Calendrier scolaire 2023-2024 – Maison familiale rurale du Granit

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'accepter, tel que reproduit en annexe CA425-2022-2023-013, le calendrier scolaire 2023-2024 de la Maison familiale rurale du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23-325 – Calendriers scolaires 2023-2024 – Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu d'accepter, tels que reproduits en annexe CA425-2022-2023-014, les calendriers scolaires 2023-2024 du Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23-326 – Calendriers scolaires 2023-2024 – Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'accepter, tels que reproduits en annexe CA425-2022-2023-015, les calendriers scolaires 2023-2024 du Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

CA23-327 – Calendrier des séances du conseil d'administration 2023-2024 - Adoption

Considérant le projet de calendrier, proposé en application du projet de Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration;

Sur la proposition de madame Isabelle Dagneau, il est résolu :

- a) d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2023-2024, lequel est joint en annexe CA415-2022-2023-005 du présent procès-verbal;
- b) que ce calendrier soit transmis par la secrétaire générale, pour affichage, aux directions des établissements et des services, à chaque conseil d'établissement ainsi qu'au comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.1

CA23-328 - Tarification aux institutions privées pour 2023-2024

Considérant la recommandation formulée par les membres du Comité consultatif du transport scolaire en date du 17 mai 2023;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu de conclure l'entente suivante avec le Collège Rivier, établissement privé situé sur le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons :

- a) Le Collège Rivier s'engage à verser au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC), pour l'année scolaire 2023-2024, la totalité de la subvention reçue par le ministère de l'Éducation pour les utilisateurs du transport scolaire de cet établissement privé ainsi que la totalité des frais chargés aux parents des élèves transportés (250 \$/élève).
- b) Le transport des élèves du Collège Rivier est possible sur le territoire de l'école La Frontalière et dans le respect de la Politique relative au transport du CSSHC;
- c) Lors d'une inscription en cours d'année, les frais chargés aux parents d'élèves fréquentant le Collège Rivier seront calculés au prorata des jours restants au calendrier scolaire;
- d) Les frais chargés aux parents des élèves fréquentant le Collège Rivier sont non remboursables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

CA23-329 - Tarification des places disponibles pour 2023-2024

Considérant la recommandation formulée par les membres du Comité consultatif du transport scolaire en date du 17 mai 2023;

Sur la proposition de madame Jacky Mathieu, il est résolu :

- a) que la tarification pour une place disponible au transport scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 soit de 140 \$ pour un élève et de 240 \$ pour une famille;
- b) si le transport est effectué seulement le matin ou l'après-midi ou pour une demi-année (novembre à mars), les frais sont réduits de 50 %, ce qui représente alors 70 \$ pour un élève et 120 \$ maximum pour une famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2022-2023-015 du présent procès-verbal.

Points d'information

17.1

Compte rendu - Rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique – 4 avril 2023

Madame Cléo Guillemette, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

17.2

Compte rendu – Rencontre du Comité des ressources humaines – 9 mai 2023

Monsieur François Lessard, président de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

17.3

Compte rendu – Rencontre du Comité de vérification – 9 mai 2023

Monsieur Kevin Roy, président de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

17.4

Compte rendu - Comité d'engagement pour la réussite – 8 mai 2023

La directrice des services de l'enseignement et du transport fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

18.1

Calendrier des rencontres 2023-2024 - Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Cléo Guillemette, présidente de ce comité, présente aux membres le calendrier des rencontres 2023-2024.

18.2

Calendrier des rencontres 2023-2024 - Comité des ressources humaines

Monsieur François Lessard, président de ce comité, présente aux membres le calendrier des rencontres 2023-2024.

18.3

Calendrier des rencontres 2023-2024 – Comité de vérification

Monsieur Kevin Roy, président de ce comité, présente aux membres le calendrier des rencontres 2023-2024.

19.

Budget 2022-2023 – Échéancier

La directrice du service des ressources financières et matérielles informe les membres que la prochaine rencontre du comité de vérification se tiendra le 6 juin prochain à compter de 17 h via l'application TEAMS. De plus, elle confirme qu'une séance extraordinaire du conseil d'administration sera convoquée pour l'adoption du budget du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et de ses établissements, le mardi 27 juin 2023 à 19 h à la salle Jacqueline-Loiselle à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy, East Angus.

20.

Assemblée générale annuelle FCSSQ - Information

La secrétaire générale dépose aux membres la correspondance reçue de la FCSSQ en lien avec ce point.

Autres sujets

21.

Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027

Le directeur général informe les membres que les cibles personnalisées en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite ont été communiquées par le ministère de l'Éducation du Québec et qu'elles ont été intégrées au document de consultation du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 qui sera acheminé prochainement, le tout conformément au terme de l'article 193.8 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Période de questions réservée au public

N/A

22.

Levée de la séance

À 20 h 50, sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, la séance est levée.

23.

Prochaine séance

Prochaine séance : 27 juin 2023 à 19 h.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale